

LE CONTRAT ANNUEL ÉCO-BONHEUR

L'entretien annuel de votre chaudière est obligatoire.

En souscrivant au contrat Éco-bonheur, en plus de l'entretien et du dépannage en cas de panne, vous profitez d'une garantie totale de votre appareil. En le renouvelant tous les ans, vous prolongez cette garantie jusqu'à 10 ans.

Grâce au partenariat avec Antargaz, le contrat Éco-Bonheur est au prix du contrat de base INITIAL.

PRESTATIONS AXENERGIE®

CONTRATS

INITIAL ECO-BONHEUR

Visite entretien annuel	X	X
Délai d'intervention sous 48H en période normale	X	X
Délai d'intervention sous 24H en hiver en cas de panne totale	X	X
Tous les dépannages justifiés	X	X
Intervention 6j/7 les jours et heures ouvrables *	X	X
Garantie totale de toutes les pièces		X
Diagnostic sécurité de l'installation	X	X
Remplissage et purge des radiateurs		X
Continuité lors d'un déménagement	X	X

* Dans certaines villes seulement ; veuillez consulter les modalités dans votre entreprise AXENERGIE®.

Jusqu'à
10 ANS
de garantie pièces
& main-d'œuvre

- > L'entretien annuel de votre chaudière
- > La main-d'œuvre et les déplacements compris en cas de panne
- > Les pièces détachées de la chaudière pendant 10 ans⁽¹⁾

Premier réseau de chauffagistes indépendants



Axenergie® regroupe des entreprises artisanales de proximité spécialisées dans la maintenance et la rénovation d'appareils de chauffage. C'est grâce à notre expertise reconnue, que nous pouvons proposer la **garantie 10 ans** sur les chaudières gaz mises en service et entretenues par nos techniciens.

Document non contractuel - Axenergie - 452 831 860 R.C.S. PARIS - Ne pas jeter sur la voie publique - Création : symbol-com.fr



Exclusivité

Votre
**chaudière
garantie**
jusqu'à

10 ANS⁽¹⁾



⁽¹⁾ Suivant les conditions générales du contrat Éco-Bonheur

**Le contrat Éco-Bonheur,
10 ans de sérénité**
pour votre nouvelle chaudière



www.axenergie.eu

En partenariat avec



antargaz
Le choix naturel

vosre fournisseur de gaz propane

Avec le contrat
Éco-Bonheur



VOUS BÉNÉFICIEZ DE LA GARANTIE DE VOTRE CHAUDIÈRE **JUSQU'À 10 ANS.**

COMMENT PROCÉDER ?

Dès la mise en service de votre nouvelle chaudière

- > Vous souscrivez au contrat éco-bonheur avec l'adhérent AXENERGIE®
- > Vous souscrivez un contrat Gaz Propane avec Antargaz

Chaque année

- > Vous renouvelez votre contrat Éco-Bonheur
- > **Vous êtes toujours client Antargaz :**
 - > La garantie pièces se poursuit dans la limite des 10 ans

POUR EN SAVOIR PLUS

& BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE

Contactez votre chauffagiste Axenergie®

www.axenergie.eu

5 BONNES RAISONS

d'entretenir votre chaudière



PLUS DE **CONFORT**



PLUS **ÉCOLOGIQUE**



PLUS D'**ÉCONOMIE**



PLUS DE **SÉCURITÉ**



Soyez en conformité avec la législation

Depuis le décret 2009-649 du 9 juin 2009,
vous êtes dans l'obligation de faire entretenir votre chaudière
par un professionnel qui doit vous remettre une attestation d'entretien.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



VOTRE FOURNISSEUR DE **GAZ PROPANE**

Gaz propane :  **FORFAIT
SÉCURITÉ PRIX**

Avec le Forfait Sécurité Prix du Contrat Forfait Conso⁽²⁾,
faites des économies et **maîtrisez votre budget
gaz propane sur la durée :**

5 AVANTAGES MAJEURS :

- 1. 0 € à l'installation de la citerne :**
Vous ne payez rien : ni la citerne, ni sa mise en place,
ni l'avance du 1er plein de gaz.
- 2. Un prix du gaz très compétitif**
- 3. Un prix du gaz bloqué jusqu'à 3 ans**
- 4. Paiement du gaz consommé en douceur par mensualités fixes :**
Fini le plein de la citerne à régler à chaque livraison !
Vous payez uniquement le gaz que vous consommez
en 10 mensualités.
- 5. 0 € de retrait de citerne en fin de contrat**

Antargaz, un expert à votre service

Antargaz c'est 80 ans d'expérience sur l'ensemble de la filière gaz,
de l'achat aux producteurs à la gestion de la relation clients.
Un gage de solidité et de confiance.

Acteur français du gaz, la qualité de service est notre priorité :
notre service clients basé en France est au plus près de vos attentes.

⁽²⁾ Offre réservée aux particuliers